

Les grands contrats ne sont pas les ennemis des droits de l'homme

LES ECHOS | LE 26/11/2010

Prétendre, comme on l'a si souvent entendu autour de la visite du président chinois en France, que la signature de contrats consacrerait le renoncement aux droits de l'homme relève de ces idées vaines auxquelles il convient une fois pour toutes de tordre le cou. Tout ce que je vois au cours de mes missions, ce que j'entends des victimes des violations des droits de l'homme partout dans le monde me ramène à la conviction que non seulement il est inopérant d'opposer droits de l'homme et économie, mais qu'au contraire le développement des échanges peut être, à certaines conditions, le plus puissant des leviers pour un progrès des droits fondamentaux.

Non seulement -faut-il le rappeler ? -le commerce c'est l'exercice d'une liberté fondamentale, mais surtout notre message sur les droits de l'homme, les combats que nous portons, n'auraient aucune chance de prospérer si nous ne nous donnions pas les moyens d'être écoutés. Nous devons être des partenaires et non des donneurs de leçons. C'est donc en créant de l'interdépendance, en améliorant nos positions que nous pouvons donner sa force au message sur les droits de l'homme. Comment, sans cela, serait-il reçu ? la parole de la France ne serait plus qu'une voix lointaine, au mieux obsolète, au pis arrogante. C'est le renforcement des liens politiques d'aujourd'hui qui ouvre la voie aux relations entre les sociétés civiles demain et peut porter les progrès indispensables que nous attendons.

On rétorquera, à juste titre, que le développement des échanges n'est pas vertueux par nature. S'il est vrai que les droits de l'homme sont universels, le désir de domination économique des hommes sur les autres ne l'est pas moins. Cette dérive n'est pas inéluctable. Les produits et les services peuvent, eux aussi, porter des valeurs invoquées par tous les êtres humains sur tous les continents. Les malades du lait contaminé comme les enfants écrasés par leurs écoles pendant le tremblement de terre au Sichuan ne sont pas seulement les victimes de catastrophes sanitaire ou naturelle, mais d'un effondrement du droit : corruption des entrepreneurs, absence de normes constructives, défaillances des organes de contrôle.

A l'opposé, les réglementations qui, en Europe, contraignent sévèrement nos industriels, ont, malgré leurs imperfections, pour finalité le respect des individus. La grammaire du commerce change et répond à une aspiration profonde d'éthique dans les produits et sur le marché. Nous ne sommes qu'au commencement de cette révolution, il faudra aller beaucoup plus loin dans le changement des comportements. Au-delà de la responsabilité sociale de l'entreprise, encore trop souvent regardée comme une externalité positive, c'est la responsabilité sociale du consommateur qu'il faudra inventer, pour autant que le client final puisse être informé de l'impact de ses choix en termes de droits fondamentaux. Il est aujourd'hui possible de mesurer le bilan carbone de n'importe quel produit ou service. Lorsque l'on sera en mesure d'évaluer l'empreinte d'un bien sur les droits de l'homme et d'en informer le client final, alors on pourra réellement changer le monde. L'engouement pour les marques dont la valeur ajoutée réside précisément dans la revendication de principes de production plus respectueux de la dignité humaine et de l'environnement n'est pas anecdotique, il montre au contraire la disponibilité du public à accueillir des produits et à choisir des enseignes qui ont su ériger le respect en valeur première.

Aujourd'hui, les Etats sont aussi des marques, associées à des valeurs. Une loi adoptée le 30 septembre dernier par la Californie (« Transparency in Supply Chain Act ») contraint les entreprises de cet Etat à s'assurer que l'ensemble de leur chaîne de production est respectueuse des normes fédérales et internationales en matière de lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains.

Oui, dans la lutte pour le progrès des droits, les symboles et les déclarations comptent. Mais ils ne tiennent pas lieu de politique. C'est en reconnaissant les avancées réelles dans les domaines du droit à l'éducation, la liberté de mouvement, que l'on peut mieux dénoncer les atteintes inacceptables à la liberté de conscience et d'expression. La France n'a d'ailleurs pas attendu la visite du président chinois pour appeler à la libération de Liu Xiaobo, comme elle milite pour l'abolition de la peine de mort en Chine et partout dans le monde. Elle ne le fait pas par bonne conscience ou par narcissisme. L'intérêt des victimes n'est pas tant que les choses soient dites mais qu'elles soient entendues, et surtout suivies de changements. Chacun peut comprendre qu'il y a, pour cela, le moment et la manière.

Il faut dépasser l'opposition stérile entre droits de l'homme et contrats, comme s'il y avait d'un côté le camp de la vertu, de l'autre celui de l'indignité. La voie de l'efficacité consiste à placer, comme le yin et le yang, la cause du progrès des droits fondamentaux au coeur des impératifs économiques.

François Zimeray est ambassadeur pour les droits de l'homme